

2. Accroître les espaces dédiés à la biodiversité au sein des parcelles privées

Commune : ville d'Ath

Fiche 2.2

Village ou entité : Tous les villages de l'entité

Priorité : Lot 2

1. Description succincte du projet

Ce projet vise deux publics cibles : les particuliers d'une part et les agriculteurs et forestiers de l'autre.

Pour les jardins de particuliers, le projet consiste à amplifier la communication autour des actions déjà bien connues (notamment auprès du Parc Naturel du Pays des Collines et du Contrat Rivière Dendre) pour développer la biodiversité au jardin et à s'appuyer sur toute la documentation et les animations déjà existantes : création de mares, hôtels à insectes, pelouses fleuries, bonnes pratiques de lutte contre les nuisibles, non-tonte de pelouses, journée propreté, journée de l'arbre, etc. Pour ce faire, il est prévu :

- **Construire** une quarantaine de **présentoirs** « biodiversité au jardin », reprenant exclusivement des folders et de la documentation sur toutes les mini-actions que l'on peut entreprendre dans son jardin. Ces présentoirs sont à placer dans tous les lieux publics (administration communale, gare, théâtre, piscine, hall sportif, maison de village,...) et pourraient être construits en bois de palette recyclée via un centre de formation et/ou un atelier protégé ;
- Mettre en place une procédure de **relais** régulière et efficace de tous les **stages, formations et conférences** dédiés à la nature et proposés en Wallonie : cercles naturaliste de Belgique (stages, leçons et bains nature, formation de guides nature), Natagora (formation Ornitho, Chiro, Photos, Bota, Eto, Herpéto, Entomo), Réseau Idée (permaculture, jardin nourricier, fascines, éco-design, potager en bac, ...), Jeunes et Nature (animateur nature), ...
- Etablir une **convention avec l'asbl Kick** en partenariat avec le Parc Naturel du Pays des Collines. L'asbl Kick accompagne, ses fonds propres, des communes dans l'élaboration de plan d'actions « Biodiversité » sur leur territoire. Les communes d'Amay, Rochefort, Chaudfontaine et Grez-Doiceau se sont déjà lancées.
- **Adhérer au réseau des éco-jardins** initiés par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut qui met en relation 500 jardiniers amateurs et via une **plateforme web** qui communique sur une multitude des gestes et pratiques utiles à la biodiversité
- Créer une **page dédiée sur le site web communal** reprenant tous les liens vers les sites de documentation, bonnes pratiques, stages et formations relatifs à la biodiversité en Wallonie. L'exemple d'Ipalle qui dispose sur son site web d'une documentation consacrée à la gestion du jardin est intéressant à suivre) ;



Pour les agriculteurs et les forestiers, le projet consiste à les accompagner dans leurs projets de développement de la nature via l'établissement d'un partenariat avec l'organisme [PlantC](#) qui les accompagne depuis 2020 dans leurs projets de plantations (d'arbres, de vergers et de haies) et trouvent pour eux jusqu'à 80% du financement des plantations auprès d'entreprises, de particuliers et de subsides. Cette formule qui a l'avantage de ne pas solliciter le temps des agriculteurs (qu'ils n'ont pas) peut tout à fait s'inscrire en lien avec le projet [Arbrenkit](#) soutenu par le Parc Naturel du Pays des Collines et qui a pour objectif de planter 350.000 arbres en Wallonie picarde d'ici 2025.

La commune a quant à elle modifié ses pratiques suite à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans l'espace public. Elle pourrait en outre se fixer un objectif annuel de revégétalisation des espaces publics (en m²) et mettre en place une procédure de mesure et de suivi pour y arriver.

2. Justification du projet

La thématique de l'environnement a été fortement mise en évidence lors de la consultation de la population par des riverains convaincus de la nécessité de développer le maillage écologique et d'offrir de meilleures conditions d'habitat pour la faune et la flore dans l'entité. Une multitude d'idées ont d'ailleurs été formulées en ce sens.

En outre, le diagnostic a relevé, pour le réseau écologique athois, une absence de vision générale à l'échelle communale et peu de zones protégées. Il y a donc une nécessité d'amplifier ce réseau.

Vu la complexité et la lenteur des procédures de protection (réserve naturelle, zone Natura 2000), le focus a été mis sur les usages et les pratiques en s'adressant directement aux citoyens, aux agriculteurs et aux forestiers qui ensemble, gèrent en réalité la majeure partie du territoire athois. Ce focus permet aussi de proposer des actions directement appropriables par tous les Athois-e-s et dans tous les villages.

Les effets directs et multiplicateurs attendus sont :

- Croissance du réseau écologique ;
- Augmentation de la diversité de la faune et de la flore ;
- Croissance du nombre d'oiseaux ;
- Croissance des services écosystémiques rendus par la nature (production d'oxygène, réserve de nourriture, captage de CO₂, maintien des sols, barrière naturelle contre les inondations, ...) ;
- Renforcement du cadre de vie et paysager ;
- Création d'emplois ;

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 1 : Augmenter la taille et la qualité du réseau écologique et réduire le ruissellement par une augmentation du stockage de l'eau en surface, dans les sols et dans la biomasse ;
- Objectif 2 : Accroître l'autonomie alimentaire et énergétique via notamment, le développement d'une agroforesterie résiliente ;
- Objectif 3 : Préserver et renforcer l'identité paysagère du Pays Vert ;
- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur le tourisme cyclable et fluvial et les attractions voisines ;
- Objectif 10 : soutenir davantage les dynamiques citoyennes ;

Lien avec d'autres outils

- Plan de cohésion Sociale d'Ath
-

Liens avec d'autres fiches

- 1.7 – Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages ;
- 1.8 – Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité ;
- 2.5 – Réaliser des aménagements de loisir et de biodiversité sur le site de la carrière de Maffle ;
- 3.1 – Mettre en place un éclairage public intelligent pour développer la trame noire ;
- 3.2 – Mettre en place une stratégie de réaffectation pour les biens publics non occupés ;
- 3.3 – Créer une cellule d'accompagnement des ASBL, associations et comités citoyens ;
- 3.5 – Soutenir le développement de l'agroforesterie et d'une filière énergétique biomasse ;
- 3.6 – Installer des parcours santé ;
- 3.10 – Développer des initiatives en faveur de la jeunesse ;
- 3.12 – Mettre en valeur le Mont de Mainvault

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel  Création de lieux d'échanges sociaux.

Environnemental  Développement des lieux d'accueil pour la faune et la flore. Amélioration de la diversité écologique des essences et espèces

Economie  Création d'emplois dédiés à la nature et aux services écosystémiques. Développement des pépinières, développement d'une filière biomasse

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

Potentiellement, sur toute l'entité

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets :

A identifier.

Partenaires principaux :

Natagora, Cercle des Naturalistes, Jeunesses et nature, autres associations environnementales, Parc Naturel du Pays, des Collines, Contrat rivière Dendre, WAPI2040

Autres partenaires principaux :

Agriculteurs, mouvements de jeunes, citoyens, Parc naturel régional Scarpe-Escaut et le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, Arbrenkit.

Pistes de financement du projet :

Biodiversité, PlantC, citoyens, entreprises,

7. Programme de réalisation

A. Éléments de priorisation du projet

Le projet de recréer une trame verte au sein des parcelles agricoles a été évoqué lors de toutes les réunions villageoises et retenu dans la liste des projets à prioriser par la CLDR qui lui a associé les parcelles dans les jardins. Il a également été fortement plébiscité lors des consultations des jeunes.

Il s'appuie en outre sur des outils de communication, des structures et des organismes déjà existants.

B. Etat du dossier

Le projet est au stade de sa conception.

C. Programme des travaux

Sans objet

D. Démarches administratives

Des conventions de partenariats devront être établies avec PlantC et l'asbl Kick. Il faudra également voir comment s'intégrer aux plans d'actions du Parc Naturel du Pays des Collines et du contrat rivière Dendre.

E. Éléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

Un comité de pilotage constitué de citoyens, de membres de la CLDR et d'acteurs de terrain devrait être constitué afin de s'assurer du suivi du projet.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Présentoirs construits et placés	1	Photos d'inauguration
Convention établie avec PlantC	1	Convention
Convention établie avec Kick asbl	1	Convention
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Surfaces dédiées à la nature	Croissance de 5%	Photos satellites via walonMap
Evolution du nombre d'oiseaux	Croissance de 2%	Relevés annuels de Natagora